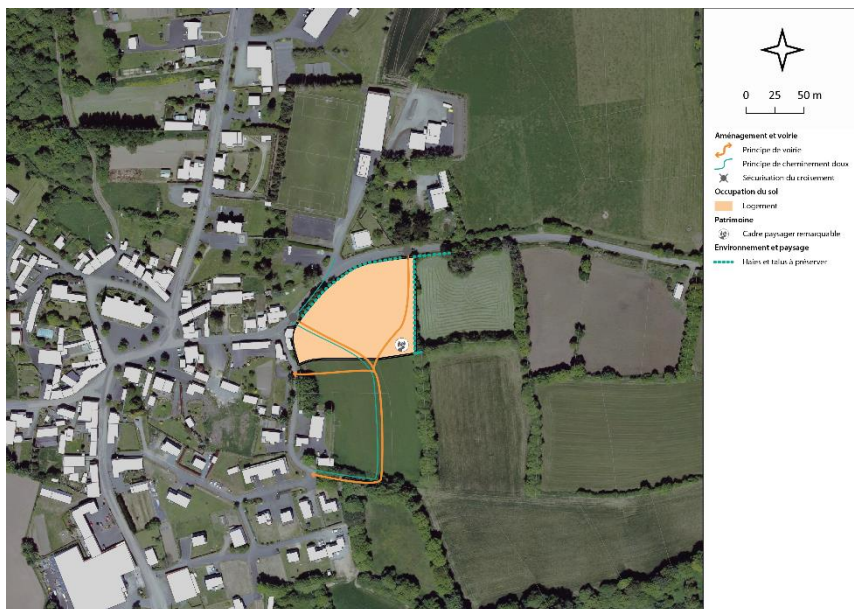


SECTEUR 2. RUE DU STADE



Superficie :		0,75 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		12 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		9	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2027-2030	

Dans la prolongation de l'OAP n°1, l'aménagement du site vise à étoffer l'offre de logements sur la commune.

Les accès au site doivent être réalisés dans le prolongement des accès du « Secteur 1 », avec une vigilance sur la sortie au niveau de la rue du Stade en termes de visibilité et de sécurité.

La continuité de la liaison douce doit permettre la déambulation, en toute sécurité, vers les équipements et structures situés au nord.

Composant une entrée de la commune, l'insertion paysagère des constructions est à prendre en considération. À ce titre, le traitement végétalisé des limites séparatives est impératif.

À l'instar des orientations d'aménagements retenues pour l'OAP n°1, les talus existants, notamment au nord et à l'est, doivent être maintenus.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.